

# CPN du 17 octobre 2017

L'annonce par le gouvernement d'une nouvelle baisse de la ressource fiscale à hauteur de 150 millions d'Euros (17% de la Taxe pour Frais de Chambre) a été au cœur des débats de cette CPN.

L'UNSA-CCI dénonce fortement ces nouvelles coupes sombres dans nos moyens d'action : derrière ces baisses, combien d'emplois perdus, combien de situations individuelles douloureuses causées par des licenciements inéluctables, des mutations géographiques, des surcharges de travail ?



Syndicat National Autonome des Personnels de Chambres de Commerce et d'Industrie

## Les décisions de la CPN...

### **Régime de Prévoyance et de Frais de Santé**

Le tableau des garanties « mutuelle » a été modifié à la marge afin de maintenir le statut de « Contrat Responsable », exempté de charges patronales. Par ailleurs, il nous a été annoncé la décision de la MCCI de majorer ses tarifs de 5 %, que nous ne pouvons qu'acter.

### **Médecine du Travail**

La proposition de nos Présidents d'aligner la médecine du travail avec le privé (loi Travail) est rejetée par l'UNSA-CCI. Pas question d'accepter une visite médicale tous les 5 ans, au lieu de 2 ans aujourd'hui. L'UNSA-CCI propose de renvoyer à la décision des CPR la résolution de difficultés locales à trouver un prestataire.

### **Consolidation du Statut par la Tutelle**

En réponse à notre demande d'avoir une version officielle et consolidée du Statut, la Tutelle a proposé une révision des articles du statut devenus caduques. Quelques précisions ont été demandées.

### **→ NON COMPENSATION DE LA CSG !!!**

A l'issue de la CPN, en dehors de l'ordre du jour, la délégation employeur nous a confirmé leur décision de ne pas compenser la hausse de la CSG dans nos salaires.

**C'est une baisse directe de nos salaires, nous ne pouvons pas l'accepter !**

L'UNSA-CCI a exigé de nos Présidents **une compensation** de cette baisse, qui nous a été refusée, sous prétexte de charges patronales trop fortes. Nous avons encouragé chaque CCIR employeur à rechercher d'autres formes de compensation sur des compléments de salaire non chargés, tels que les titres restaurant, ou autres.

## Attribution des Primes

**Une avancée vers plus de transparence !**

A la demande de l'UNSA-CCI, la CPN a accepté de **modifier le Statut**, pour ajouter à l'article 20, l'obligation pour les CCI employeur de présenter en CPR le montant total des primes versées, et leur ventilation **par niveaux de classification**, par sexe et par motifs. L'UNSA-CCI demandait également cette ventilation par CCIT, ce qui n'a pas été accepté par la délégation employeurs.

Nous demanderons à nouveau que cette info nous soit fournie.

## Nous avons été reçus au Ministère

Le Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat Benjamin Griveaux, en charge de la Tutelle des CCI, a reçu jeudi 12 octobre dernier une délégation de l'UNSA-CCI, accompagnée de la CFDT-CCI.

Il est important pour l'UNSA-CCI d'**interpeler le Gouvernement** sur les inquiétudes des salariés quant à l'avenir du réseau consulaire. Nous avons insisté sur l'importance de sécuriser nos emplois et nos missions, en particulier dans les CCI les plus fragilisées par les baisses successives de TFC. Nous avons maintenu que d'autres sources d'économies ne sont pas assez exploitées par nos Présidents. Parmi les pistes évoquées, la refonte du Titre II du statut relatif aux Directeurs Généraux, une attention particulière sur le patrimoine immobilier, et la lenteur des réorganisations administratives de nos structures.

Parmi les informations collectées, la confirmation de la baisse de TFC assortie d'un engagement de stabilité sur 4/5 ans, permettant une visibilité à moyen terme pour se réorganiser... MAIS la priorité réaffirmée du Gouvernement de baisse des charges sur les entreprises « à tous prix » ne peut-elle pas faire craindre d'autres décisions sur les missions des CCI, et donc sur nos emplois. Inquiétant !